
**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 29 NOVEMBRE 2011 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
"COEUR DU VAR"**

PRESENTS:

BESSE : Claude PONZO - Yves FABRE - Hélène ALVE

CABASSE : Régis DUFRESNE – Jean-Claude GIBERT - Chantal NICOLAS

LE CANNET DES MAURES : Jean Luc LONGOUR - André DELPIA

CARNOULES : Henri CEZE - Claude ARIELLO - Frédéric JONCOUR

FLASSANS SUR ISSOLE : Bernard FOURNIER - Jean-Louis PORTAL - Franck GUALCO

GONFARON : Yves ORENGO - Henri GARCIN - Thierry BONGIORNO - Jean-Pierre GARCIA

LE LUC : André RAUFAST - Alain MEUNIER - Mireille BACCINO ROLLEY - Marie-Claire COULMAIN

LES MAYONS : Guy VERGARI

PIGNANS : Rolland GUIGOU - France OBERTO - Robert MICHEL

PUGET VILLE : Raymond PERELLI - Odile VIES - Abdelkader HADJAZI

LE THORONET : Gabriel UVERNET - Eric GARCIA - Guy HILY

Nombre de membres en exercice : 38 - Délégués présents 32

Quorum atteint

EXCUSES

LE CANNET DES MAURES : Richard SPINOSA - Valérie VESCOVI

Claude PIANETTI Conseiller Général du canton du Luc

Madame CHAIX Receveur Syndical

AUTRES PARTICIPANTS

Paul DENIS Conseiller Général du canton de Besse

Christian GERARD Directeur Général des Services Communauté de Communes

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h10.

Claude PONZO, Président, Maire de Besse, demande aux conseillers communautaires d'observer une minute de silence en mémoire de Patrick ASTESANA.

Claude PONZO, remercie **Paul DENIS** Conseiller Général du Canton de Besse de sa présence et excuse **Claude PIANETTI** Conseiller Général du Canton du Luc.

1 – ADMINISTRATION :

1.1 – Désignation du secrétaire de séance

Claude PONZO, Président, Maire de Besse, indique qu'il convient de désigner le secrétaire de séance parmi les délégués communautaires. Il propose **Gabriel UVERNET**, Vice-président, Maire du Thoronet.

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

1.2 – Adoption du compte rendu de la réunion du 11 Octobre 2011

Claude PONZO, Président, Maire de Besse, rappelle que le compte rendu du Conseil Communautaire du 11 Octobre 2011 a été adressé aux délégués. Il demande s'il y a des remarques. En l'absence de remarques, il le soumet au vote.

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2 – RESSOURCES HUMAINES

2.1 – Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe non titulaire au tableau des effectifs

Claude PONZO expose au Conseil Communautaire que la Commission du personnel du 24 mai 2011 et le bureau du 7 juin 2011, ont émis un avis favorable à la création d'un poste d'agent comptable/ressources humaines pour faire face à l'accroissement du nombre de mandats de paiement et des actes relatifs à la gestion administrative du personnel.

La sélection d'un candidat a été faite lors d'entretiens réalisés le mardi **4 octobre 2011**.

Il est désormais nécessaire de créer un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe non titulaire afin de pouvoir recruter cet agent au **1^{er} janvier 2012**.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **De créer un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe non titulaire à temps complet de 35 heures hebdomadaires.**

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2.2 – Création d'un emploi d'agent contractuel de catégorie A au tableau des effectifs

Claude PONZO expose au Conseil Communautaire que la Commission du personnel du 24 mai 2011 et le bureau du 7 juin 2011, ont émis un avis favorable à la création d'un poste de chargé de développement économique afin de porter les différents projets en cours dans ce domaine.

La sélection d'un candidat a été faite lors d'entretiens réalisés **jeudi 20 octobre 2011**.

Il est désormais nécessaire de créer un emploi d'agent contractuel de catégorie A (lorsque la nature des fonctions ou les besoins de services le justifient) afin de pouvoir recruter cette personne au **1^{er} trimestre 2012**.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **De créer un emploi d'agent contractuel de catégorie A (lorsque la nature des fonctions ou les besoins de services le justifient).**

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3 – FINANCES

Yves ORENGO, Vice-président, Maire de Gonfaron, présente au Conseil Communautaire les points examinés par la commission des finances réunie le **08 Novembre 2011** ainsi que le bureau du **15 Novembre 2011**.

3.1 – Décision modificative N°1 – Exercice 2011

I. FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à **235 500€**.

<u>DEPENSES</u>	:	+ 235 500€
<u>CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL</u>	:	+ 10 800€
<u>CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL</u>	:	+ 79 000€
<u>CHAPITRE 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	:	+ 124 000€
<u>CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</u>	:	+ 18 600€
<u>CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES</u>	:	+ 3 100€
<u>RECETTES</u>	:	+ 235 500€
<u>CHAPITRE 013 : ATTENUATION DE CHARGES</u>	:	+ 25 000€
<i>CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES DOMAINE ET VENTE</i>	:	+ 163 500€
<u>CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES</u>	:	+ 30 000€
<i>CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</i>	:	+ 5 000€
<u>CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	:	+ 12 000€

II - INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	:	+ 1 434 301€
<u>CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	:	+ 190 000€
<u>CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	:	+ 1 447 401€
<u>CHAPITRE 26 : PARTICIPATION ET CREANCES RATTACHEES</u>	:	+ 8 400€
<u>CHAPITRE 23 : IMMOBILISATION EN COURS</u>	:	- 211 500€
<u>RECETTES</u>	:	+ 1 434 301€
<u>CHAPITRE 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FNT</u>	:	+ 124 000€
<u>CHAPITRE 024 : PRODUIT DES CESSIONS</u>	:	+ 1 501€
<u>CHAPITRE 10 : DOTATION FONDS DIVERS ET RESERVES</u>	:	+ 137 000€
<u>CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</u>	:	+ 171 800€
<u>CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</u>	:	+ 1 000 000€

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- D'adopter la décision modificative N°1 de l'exercice 2011 telle que présentée ci-dessus.

<u>VOTE</u>		
Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

3.2 – Réalisation de prêts

Afin de financer les investissements en 2011, il a été prévu de réaliser des emprunts pour les opérations suivantes :

- Acquisition foncière garage intercommunal : 1 000 000€
- Acquisition de bennes à ordures ménagères : 388 000€

A cet effet, la Caisse d'Épargne Côte d'Azur et le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur ont été consultés en date du **11 octobre 2011**.

Il nous a été établi des propositions, mais qui ne portent que sur **50%** de nos besoins pour chacune d'entre elles. Ceci nous contraint à accepter les propositions.

Les propositions sont récapitulées dans les tableaux ci-dessous.

3.2.1 – Acquisition foncière d'un garage intercommunal

Durée : 15 ans

	Mensuel		frais de dossier	Commission d'engagement
	Taux	Coût total		
Caisse d'Épargne	4,81%	702 838,00 €	-	500,00 €
Crédit Agricole	4,82%	703 304,26 €	500,00 €	-
	TOTAL	1 406 142,26 €	500,00 €	500,00 €

Eric GARCIA, Le Thoronet, demande si l'amortissement du capital est constant ou progressif car l'amortissement constant est plus intéressant.

Christian GERARD, DGS, indique que l'amortissement du capital est progressif.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- De contracter les prêts suivants auprès de :
 - Caisse d'épargne pour un montant de 500 000€ aux conditions définies ci-dessus.
 - Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pour un montant de 500 000€ aux conditions définies ci-dessus.
- De l'autoriser à signer les contrats de prêts correspondants et toute autre pièce nécessaire à leur exécution.
- D'inscrire au budget de chaque exercice, les crédits nécessaires au remboursement des prêts.

<u>VOTE</u>		
Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

3.2.2 – Acquisition de bennes à ordures ménagères

Durée : 7 ans

	Mensuel		frais de dossier	Commission d'engagement
	Taux	Coût total		
Caisse d'Epargne	4,12%	223 648,00 €	-	194,00 €
Crédit Agricole	4,18%	224 099,66 €	offert	-
	TOTAL	447 747,66 €	-	194,00 €

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- De contracter les prêts suivants auprès de :
 - Caisse d'épargne pour un montant de 194 000€ aux conditions définies ci-dessus.
 - Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pour un montant de 194 000€ aux conditions définies ci-dessus.
- De l'autoriser à signer les contrats de prêts correspondants et toute autre pièce nécessaire à leur exécution.
- D'inscrire au budget de chaque exercice, les crédits nécessaires au remboursement des prêts.

<u>VOTE</u>		
Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

3.3 – Modification de la régie de recettes Sport-Jeunesse

Par délibération N°2002/14 a été créée une régie de recettes sport jeunesse, modifiée ensuite par des délibérations successives.

La présente modification porte sur l'article 8, notamment sur le montant de fonds de caisse destiné à préfinancer le précompte des frais bancaires sur le compte de dépôt de fonds.

En effet, compte tenu de l'augmentation des règlements par carte bancaire et chèques vacances, le montant initial de 100€ ne suffit plus.

Il est proposé de le porter à 250€.

Afin de rendre plus lisible les différentes modifications intervenues depuis sa création, il a été repris en intégralité les différents articles de cette régie.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- D'accepter la modification de l'article 8 en portant le montant du fonds de caisse destiné à préfinancer le précompte des frais bancaires sur le compte de dépôt de fonds à 250€.

<u>VOTE</u>		
Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

4 – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

André RAUFAST, Vice-président, Maire du Luc, rappelle au Conseil Communautaire que par délibération **N°2008/103** du **28 Octobre 2008**, a été adopté le règlement intérieur de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage au Luc en Provence.

Après bientôt 3 ans de fonctionnement, le gestionnaire de l'Aire, ALOTRA, propose des modifications qui portent sur :

- Le fonctionnement,
- Les tarifs.

Afin de faciliter la gestion administrative, il est proposé de séparer dans une délibération propre les tarifs du règlement intérieur.

4.1 – Modifications du règlement intérieur

Elles portent sur :

- **L'article 3** : Double tarification en cas de présence de **2** caravanes double essieu sur un même emplacement.
- **L'article 5** : Possibilité de séjourner sur l'aire pour les personnes n'ayant pas de carnet de circulation selon une tarification spécifique.
- **L'article 8** : Possibilité de séjourner 3 mois consécutivement, sans dépasser **8** mois annuellement.

Le nouveau règlement intérieur reprend ces modifications.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **D'approuver le règlement intérieur de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage modifié, à compter du 01 Janvier 2012.**

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4.2 – Tarifs des prestations au 01 Janvier 2012

Les modifications de tarifs concernent :

- Emplacement pour 2 caravanes double essieu: **7,00 €**
- Usagers sans carnet de circulation :
 - 1 caravane double essieu : **5,00 €**
 - 2 caravanes double essieu : **10,00 €**
- Consommation des fluides :
 - Eau : **1,48€/m3**
 - Electricité : **0,15€/kwh**

Ajustement en fonction du coût réel des fluides.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **D'adopter les tarifs des prestations de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage du Luc en Provence, à compter du 01 Janvier 2012, tel que présentés.**

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5 – **ELIMINATION DES DECHETS**

Jean-Luc LONGOUR, Vice-président, Maire du Cagnet des Maures, expose au Conseil Communautaire les différents points qui suivent.

5.1 – **Modification des horaires des déchèteries**

Actuellement, les gardiens de déchèteries travaillent 35h sur 4 jours et demi et ce, depuis l'ouverture des déchèteries en juin 2007. Les agents du pôle collecte et du pôle encombrants travaillent quant à eux 35 h réparties sur 5 jours.

Avec la reprise de la compétence collecte au 1^{er} janvier 2011, les agents du service élimination des déchets sont polyvalents et peuvent en fonction des besoins travailler sur la collecte (chauffeur ou ripeur), sur le pôle « encombrants » ou sur les déchèteries.

Dans un souci de simplification de gestion et d'équité entre les agents, il est donc proposé d'instituer pour l'ensemble des agents du service élimination des déchets un temps de travail de 35 heures réparties sur 5 jours à partir du 01/01/2012.

Pour ce faire, il est nécessaire de modifier également les horaires des déchèteries pour proposer une plage d'ouverture de 7 h par jour sur chaque déchèterie.

Actuellement les déchèteries fonctionnent avec des horaires d'été et d'hiver et des horaires gardiens différents des horaires publics.

	ETE		HIVER	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Horaire gardien	7h50 – 12h	14h - 17h45	7h50 – 12h	13h30 – 16h45
Ouverture public	8h30 – 12h	14h - 17h30	8h30 – 12h	13h30 - 16h30

Pour simplifier le fonctionnement des déchèteries, la commission élimination des déchets propose :

- De supprimer les horaires d'été et d'hiver ;
- De caler les horaires gardiens sur les horaires publics ;
- De modifier les horaires d'ouverture des 3 déchèteries ainsi : 8h-12h et 14h-17h

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **D'approuver la nouvelle version du règlement intérieur des déchèteries incluant les modifications listées ci-dessus.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

5.2 – **Attribution du marché de traitement des déchets ménagers**

Un marché européen a été lancé pour le traitement des ordures ménagères et des encombrants (marché de deux ans, renouvelable deux fois un an). Une publicité a été adressée aux publications du BOAMP et du JOUE le **27 juillet 2011**.

Sur 4 entreprises qui ont retiré un dossier de consultation, une seule entreprise a déposé une offre : il s'agit de l'offre du groupement « Groupe Pizzorno Environnement et SOVATRAM ».

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le **18 octobre 2011** a ouvert le pli.

Toutes les pièces administratives étant présentes, la candidature du groupement « Groupe Pizzorno Environnement et SOVATRAM » a été jugée recevable.

Le prix proposé est de 75€ HT/tonne (en 2010, ce prix était de 62 € HT par tonne).

Nous notons une augmentation de **21%** par rapport aux coûts du marché actuel. Par ailleurs avec la progression de la TGAP en 2012, le prix de la tonne traitée au 01/01/2012 passera à **104.90€ TTC** (TGAP + traitement) contre **84.80€ TTC** en 2011. Cette hausse se traduira concrètement par une augmentation d'environ **300 000€** sur la ligne budgétaire dédiée au traitement en 2012.

La commission d'appel d'offres a donc choisi d'attribuer le marché au groupement « Groupe Pizzorno Environnement/SOVATRAM » pour un montant de 4 747 500 € TTC sur 4 ans.

Jean-Luc LONGOUR, Vice-président, Maire du Cannet des Maures, par rapport au marché de traitement, fait les remarques suivantes :

- Nous sommes devant une situation de monopole avec un seul candidat qui peut répondre.
- Cette situation de monopole favorise l'accroissement du coût de traitement, en 2 ans c'est :
 - + **35%** sur le coût de traitement
 - + **24%** sur la TGAP

Ces éléments doivent nous inciter à investir sur un nouveau mode de traitement des ordures ménagères, car le système actuel entraîne l'augmentation des coûts.

Par ailleurs, il informe le Conseil Communautaire :

- D'une visite à BROC (06) avec Aude LAROCHE, d'un nouveau centre de traitement qui certes coûte cher (20 millions d'euros), mais sur 100 tonnes entrantes, seules 43 tonnes sont enfouies après recyclage des différentes matières.
Nous avons donc raison de nous orienter dans cette voie.
- Par rapport à la gestion publique de la collecte, les chiffres sur 10 mois montrent que grâce au travail du service Elimination des déchets, les résultats sont encourageants :
 - **Moins 1000** tonnes d'ordures enfouies
 - **Plus 1950** tonnes triées

Régis DUFRESNE, Vice-président, Maire de Cabasse, précise que le prix juste, c'est le prix que les gens pourront payer.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **D'autoriser le Président à signer le marché avec le groupement Groupe Pizzorno Environnement/SOVATRAM pour un montant de 4 747 500 € TTC sur 4 ans et toute autre pièce nécessaire à son exécution.**

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5.3 – Mise en place de la redevance spéciale

La redevance spéciale correspond au paiement, par les producteurs de déchets non ménagers, de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets effectuée par la collectivité ou par un prestataire désigné et rémunéré par elle. Les déchets non ménagers représentent 22% des quantités collectées.

Les objectifs de la redevance spéciale sont :

- D'éviter de faire supporter aux ménages l'élimination des déchets non ménagers ;
- De sensibiliser les producteurs professionnels à la gestion de leurs déchets en les incitant au tri ;
- De se mettre en conformité avec la réglementation (obligatoire depuis 1993).

La redevance spéciale s'applique aux entreprises et administrations localisées sur le territoire. Les redevables sont principalement :

- les entreprises commerciales, artisanales, industrielles, de services ...
- les établissements publics (mairies, écoles, collèges, gendarmeries, pompiers, hôpitaux ...).

Sur le territoire Cœur du Var, un recensement des professionnels dont la production de déchets est supérieure à 1320 litres par semaine, soit 2 gros conteneurs 660 l, a été réalisé par le biais des suivis de collecte.

Ainsi, 20 producteurs produisent plus de 10m³, 27 entre 5 et 10 m³ et 76 entre 1.32 m³ et 5 m³.

Communes	Production hebdomadaire des professionnels		
	Entre 1,32 m ³ et 5 m ³	Entre 5 m ³ et 10 m ³	Supérieure à 10 m ³
Besse	1	0	3
Le Cannet	7	12	1
Carnoules	0	0	1
Gonfaron	5	1	2
Flassans	10	0	3
Le Luc	45	14	10
Puget-Ville	1	0	0
Pignans	4	0	0
Le Thoronet	3	0	0
TOTAL	76	27	20

Ces suivis de collecte ont montré que :

- Les déchets professionnels sont collectés en quasi-totalité par la Communauté de Communes y compris des très gros producteurs comme les grandes et moyennes surfaces avec des productions pouvant atteindre 25 m³ par semaine ;
- Les professionnels ne font pas ou peu de tri : énormément de matières valorisables sont collectées et enfouies ;
- Les établissements publics (administrations, écoles, collèges, hôpital...) produisent des déchets ménagers mais sont exonérés de la TEOM.

Les comparaisons de coûts de TEOM et de redevance spéciale (calculée sur le coût réel du service) montrent des écarts allant jusqu'à plus de 100 000 € pour certains très gros producteurs. Ces coûts sont actuellement supportés par les ménages.

La commission élimination des déchets qui s'est réunie le 8/11/2011 propose d'instituer la redevance spéciale à partir du 1^{er} janvier 2012. L'objectif n'est pas d'ajouter une taxe supplémentaire aux professionnels mais bien de trouver des solutions avec eux pour qu'ils produisent moins de déchets et qu'ils les valorisent davantage.

La Communauté de Communes Cœur du Var pourra ainsi :

- les inciter au tri en leur proposant gratuitement une collecte des cartons et des emballages ;
- les diriger vers les déchèteries avec la création d'un badge professionnel ;
- les orienter vers des filières spécifiques notamment la collecte des fermentescibles (obligatoire pour les gros producteurs à partir du 01/01/2012) ;

La commission élimination des déchets propose de cibler en priorité les gros producteurs de déchets et d'appliquer progressivement la redevance spéciale selon l'échéancier suivant :

- 01/07/2012 : application de la Redevance Spéciale pour les professionnels produisant plus de 5 m³ ;
- 01/01/2013 : application de la Redevance Spéciale pour les établissements publics (hors bâtiments communaux) produisant plus de 5 m³ ;
- 01/07/2013 : application de la Redevance Spéciale pour tous les professionnels produisant plus de 1,32 m³ ;
- 01/01/2014 : application de la Redevance Spéciale pour tous les établissements publics.

Pour les professionnels produisant plus de 5 m³, le paiement de la redevance spéciale en 2012 sera effectif sur 6 mois, du 01/07/2012 au 31/12/2012 pour permettre aux agents de la communauté de communes de pouvoir signer les contrats avec l'ensemble des professionnels concernés et de pouvoir ajuster le service à leurs besoins notamment sur la mise à disposition de bacs.

Le traitement des professionnels produisant entre 1.32 m³ et 5 m³ hebdomadaire de déchets sera identique sur l'année 2013 avec un paiement de la redevance spéciale également sur 6 mois.

Il est proposé d'appliquer une redevance spéciale aux établissements publics en ciblant les plus gros producteurs (hôpital, collèges ...) dès 2013 et ensuite l'ensemble des établissements publics et administrations en 2014 et ce, dans un souci d'équité et d'exemplarité. Une attention particulière sera portée par les ambassadrices du tri pour développer et accentuer le recyclage dans les écoles, collèges, mairies... dès 2012 avec le renforcement du tri du papier et des emballages et le développement du traitement des fermentescibles (collecte séparée, composteurs...)

La commission élimination des déchets propose une articulation de la TEOM et la redevance spéciale de la manière suivante :

- **Professionnel produisant moins de 1.320 m³**
↳ **Application uniquement de la TEOM**
- **Professionnel produisant plus de 1.320 m³**
↳ **Application de la RS avec abattement de la TEOM**

Redevance Spéciale = Redevance théorique calculée - Montant de la TEOM (année N-1)

- **Producteur non assujetti à la TEOM**
↳ **Application de la redevance spéciale**

Le maintien de la TEOM permet de ne pas déstabiliser budgétairement le service élimination des déchets et permet de concentrer les efforts uniquement sur les gros producteurs de déchets (les petits producteurs avec moins de 1,32 m³ de déchets produits continuent à payer uniquement la TEOM).

La commission élimination des déchets propose **de répercuter le coût réel du service de la collecte et du traitement des déchets en ajoutant** 10% de frais généraux pour la mise à disposition de bacs, la facturation, l'élaboration des contrats

Un prix au litre collecté sera ainsi défini et révisé annuellement par délibération.

La redevance spéciale sera calculée de la manière suivante :

Volume annuel * prix du litre collecté

Volume annuel = nombre de bacs * volume * fréquence hebdomadaire * 52 semaines

Le volume annuel sera indiqué sur le contrat.

Pour 2012, La commission élimination des déchets propose **un prix au litre de 0.0506 €/l**

Ce coût a été calculé en se basant sur les éléments suivants :

- 230 € la tonne collectée et traitée d'OM (source rapport d'activité 2010)
- Densité des OM = 200 kg/m³
- Ajout de 10 % de frais généraux

La commission élimination des déchets propose la signature d'un contrat entre chaque producteur et la communauté de communes actant les conditions de collecte, l'objet du contrat, la tarification et le paiement de la redevance spéciale

La mise en place de la Redevance spéciale nécessite une implication forte de la collectivité avec :

- une rencontre par les ambassadrices du tri des producteurs de déchets non ménagers identifiés pour signer les contrats et les sensibiliser au tri et au recyclage.
- un recouvrement de la redevance spéciale par la régie environnement avec la création et le suivi du fichier redevables, les émissions des factures et le suivi des impayés.

Régis DUFRESNE, Vice-président, Maire de Cabasse, comme il l'a indiqué en bureau, dit qu'il n'était pas d'accord pour appliquer la redevance aux établissements publics, et notamment l'hôpital. Il votera contre.

Il en est de même pour **Gabriel UVERNET**, Vice-président, Maire du Thoronet.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **D'instaurer la redevance spéciale à partir du 01/01/2012 ;**
- **D'appliquer progressivement la redevance spéciale selon l'échéancier suivant :**
 - **01/07/2012 : application de la Redevance Spéciale pour les professionnels produisant plus de 5 m³ ;**
 - **01/01/2013 : application de la Redevance Spéciale pour les établissements publics (hors bâtiments communaux) produisant plus de 5 m³ ;**
 - **01/07/2013 : application de la Redevance Spéciale pour tous les professionnels produisant plus de 1,32 m³ ;**
 - **01/01/2014 : application de la Redevance Spéciale pour tous les établissements publics ;**
- **D'approuver les termes du contrat présenté ;**
- **De l'autoriser à signer les contrats de redevance spéciale avec les producteurs et toute autre pièce relative à ces contrats ;**
- **De fixer le prix du litre collecté pour 2012 à 0.0506 €/litre.**

VOTE

Pour : 30

Contre : 2

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5.4 – Avenant pour le lot 1 "carton et verre" - Marché de transport et de valorisation des déchets ménagers issus des déchèteries

Pour le traitement des déchets issus des déchèteries, lot 1 « carton et verre », un marché a été signé pour 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2010 avec le groupement « Groupe Pizzorno Environnement et SMA ».

Une benne verre avait été mise en place sur la déchèterie de Pignans pour évacuer le verre en porte à porte de la commune de Carnoules notamment. Cette collecte ne se faisant plus, cette benne est actuellement très peu utilisée sur la déchèterie.

Il est donc proposé de prendre un avenant pour supprimer cette benne et ne plus payer la location mensuelle.

En remplacement, il sera rajouté une colonne sur le quai avec une trappe pour les gros producteurs.

Le nouveau montant du marché passera à 109 429.88 €TTC au lieu de 110 695.88 € TTC.

Roland GUIGOU, Pignans, fait remarquer que la commune collecte le verre dans les bars. Comment va s'organiser le dépôt de ce verre ?

Christian GERARD se renseignera auprès de Aude LAROCHE sur ce problème.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **De l'autoriser à signer l'avenant correspondant et toute autre pièce nécessaire à son exécution.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 30	Contre : 2	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

5.5 – Vente d'une benne à ordures ménagères

Une benne à ordures ménagères de la communauté de communes Cœur du Var n'est à ce jour plus utilisée en raison de sa charge utile non adaptée. Une offre de rachat nous a été proposée par la société « le nettoyeur » de Pignans pour une somme forfaitaire de 3500 €.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **D'accepter l'offre d'acquisition de la société « le nettoyeur » pour une somme forfaitaire de 3500 €.**
- **De l'autoriser à signer les documents relatifs à cette cession.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

6 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1 – Convention d'intervention foncière sur le site de Causseraine au Cannet des Maures entre l'Etablissement public foncier PACA (EPF) et la Communauté de communes Cœur du Var

Gabriel UVERNET, Vice-président, Maire du Thoronet, expose au Conseil Communautaire :

Vu la délibération du 8 mars 2011 déclarant d'intérêt communautaire le projet VarEcopôle compte tenu notamment de la compétence de la Communauté de communes en matière de développement économique,

Vu la compétence de la Communauté de communes en matière d'aménagement de l'espace notamment l'observation foncière et la mise en œuvre d'une stratégie d'aménagement de l'espace, et, l'acquisition et la gestion de réserves foncières nécessaires à l'exercice des compétences de la Communauté de communes,

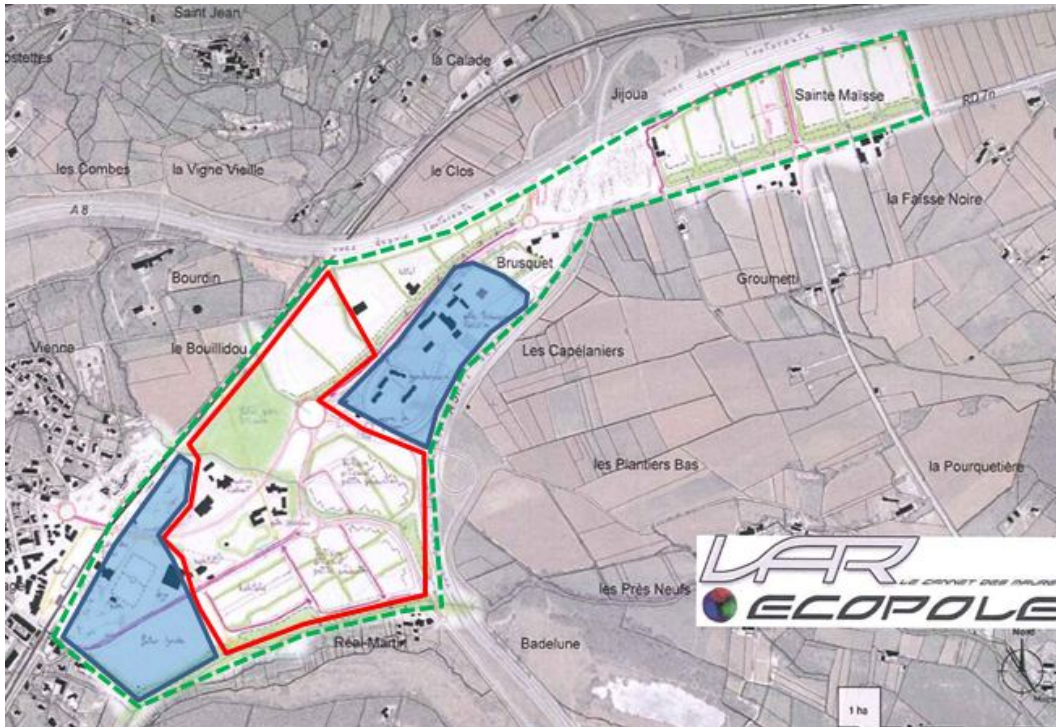
Considérant la nécessité d'une maîtrise foncière publique de ces espaces stratégiques notamment car situés en entrée de territoire, en sortie d'autoroute, à proximité immédiate de la gare,

Il a été proposé de faire intervenir l'Etablissement public foncier PACA dont le rôle est d'assurer le portage foncier d'opérations d'intérêt public notamment dans le cadre de l'accompagnement de grands projets stratégiques (axe 3 du PPI de l'EPF), et le développement économique répondant à des critères de développement durable et de qualité d'aménagement (axe 5 du PPI de l'EPF), cadre dans lequel s'inscrit parfaitement le projet VarEcopôle.

La dernière réunion sur le projet qui s'est tenue le 21 septembre dernier a proposé d'établir une convention entre l'EPF PACA et la Communauté de communes en vue d'acquiescer les fonciers nécessaires à la réalisation du projet (en vert le périmètre d'étude, en rouge le périmètre d'intervention).

Cette convention prévoit notamment que :

- L'acquisition d'un bien par l'EPF ne se fera qu'avec l'accord écrit de la Communauté de communes qui demandera elle-même un accord écrit de la commune concernée.
- L'acquisition pourra se faire à l'amiable, par l'exercice du droit de préemption délégué ou du droit de priorité, dans le cadre d'une DUP
- la gestion courante des biens acquis sera à la charge de la Communauté de communes, qui pourra éventuellement re-déléguer la gestion des biens occupés à la commune concernée
- la revente à un opérateur ne se fera qu'avec la validation de la CCCV
- au terme de la période de portage, les biens acquis par l'EPF PACA n'ayant pas fait l'objet d'une cession à un opérateur seront rachetés par la CCCV.



Périmètre d'intervention en rouge, périmètre d'étude en vert.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **D'approuver les termes de la convention à intervenir entre l'EPF PACA et la Communauté de Communes Cœur du Var.**
- **De l'autoriser à signer la dite convention et toute autre pièce nécessaire à son exécution.**

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7 – ESPACES NATURELS SENSIBLES

7.1 – Demande de subvention au Conseil régional pour le Printemps du durable 2012

Jean-Luc LONGOUR, informe le Conseil Communautaire qu'en 2012, le Printemps du durable sera l'occasion de célébrer les 10 ans de Cœur du Var et de valoriser son action dans le domaine du développement du durable et de l'apprentissage de l'écoresponsabilité.

Le programme des animations se déroulera selon 3 axes du 7 avril au 10 juin : le nombre d'animations est doublé par rapport aux animations proposées en 2011 afin de toucher un plus large public.

- Les « **Balades nature commentées** » les samedis 4, 21, 28 avril et 12 mai.
Objectif : faire **découvrir les richesses naturelles de Cœur du Var et sensibiliser à leur respect.**
- Les « **Ateliers du durable** » samedi 14 avril pour **l'apprentissage de l'écoresponsabilité.**
Le thème de la « **récup** » et du **recyclage** seront intensément présents.
- Opération « **Mémoire de forêt pour forêt d'avenir** »
Il s'agit d'un **appel à mémoire** ouvert à tous les publics petits et grands.

Outre la contribution du public, Cœur du Var s'investit dans l'enquête pour faire aboutir ce travail de recherche sur **un CD ROM souvenir en 2012** puis la **publication d'une monographie plus détaillée en 2013.**

Fin mai/début juin 2012, sera inaugurée l'exposition des travaux des participants et aura lieu la **remise des prix** pour cette opération en présence des officiels.

Le budget prévisionnel :

PRINTEMPS DU DURABLE DU 7 AVRIL AU 10 JUIN 2012 BUDGET PREVISIONNEL (DETAIL)	
Journée « Les ateliers du durable » samedi 14 avril	€ TTC
Petit déjeuner d'accueil "Bio et durable"	210,00
2 tentes Barnums de réception (4mx6m)	1 000,00
Troc de livres	0,00
Troc de plantes	50,00
Atelier "Astuces et Bonnes pratiques de jardinage de la maison au jardin"	945,00
Atelier "Peinture nature "	190,00
Atelier des couleurs	245,00
Atelier "Les arbres et la dendrochronologie"	100,00
Atelier "Forêt de chêne liège de Cœur du Var"	0,00
Exposition et animations "Tortue D'Hermann"	0,00
Expositions et animations "La faune sauvage de Cœur du Var"	0,00
Atelier "Nichoirs et abris pour les amis des jardins" (fournitures)	50,00
Ateliers "Récup art enfants", "Esprit récup", "Troc d'idées" (fournitures)	150,00
Ateliers châteaux et maisons en carton (enfants)	350,00
Ateliers "Meubles et déco en carton" (adultes)	500,00
Repas des animateurs et agents	100,00
Sous-total 1	3 890,00
Un mois de balades nature commentées 7 avril, 21,28 et 12 mai	
Interventions de 4 guides animateurs	800,00
Sous-total 2	800,00
Opération Mémoire de forêt pour forêt d'avenir de janvier à mai 2012	
Camera semi-professionnelle pour recueillir les témoignages des anciens	1 500,00
Pied de camera	355,00
Montage du film	4 186,00
Reproduction CDROM 30 exemplaires	360
Sous-total 3	6 401,00
Opération Mémoire de forêt : inauguration exposition et remise des prix	
Fournitures pour scénographie de l'exposition (attaches, colle, feuilles pour plastification...)	260,00
Nourriture Repas champêtre de l'inauguration	422,00
Prix aux lauréats et participants	700,00
Vaisselle biodégradable, serviettes, nappes... pour l'ensemble du printemps du durable	400,00
Sous-total 4	1 782,00
TOTAL Printemps du durable 2012 € TTC	12 873,00

Pour le Printemps du durable 2012, il est possible de présenter une **demande de subvention de fonctionnement spécifique au Conseil régional à hauteur de 30% de l'opération**. Soit :

Montant Total TTC du Printemps du durable 2012	12 873,00 €
Don par une fondation d'entreprise pour l'acquisition de la camera numérique	250,00 €
Montant total TTC du Printemps du durable objet de la demande de subvention	12 623,00 €
Autofinancement Cœur du Var	8 836,10 €
Subvention région (30%) du montant total TTC de l'opération	3 786,90 €

Jean-Luc LONGOUR précise que l'on travaille pour les générations futures.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- De se prononcer sur le budget prévisionnel du Printemps du durable 2012 d'un montant de 12 873.00€.
- De l'autoriser à solliciter auprès du Conseil régional PACA une subvention spécifique de fonctionnement à hauteur de 30% du montant total du projet soit une subvention de 3 786,90€ pour l'année 2012
- De l'autoriser à signer tous les documents pour la mise en œuvre de ce financement.

<u>VOTE</u>		
Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

7.2 – Contribution de la fondation Prince de Provence pour l'opération Mémoire de forêt

Jean-Luc LONGOUR expose au Conseil Communautaire qu'en 2012, Cœur du Var lance l'opération « **Mémoire de forêt pour forêt d'avenir** » ;

Il s'agit d'un **appel à mémoire** pour **constituer une base de données historique du territoire autour des pratiques d'autrefois** dans la forêt de chêne-liège de la plaine et du massif des Maures.

Cette opération comprend entre autre un travail de rencontre avec les anciens pour recueillir leurs témoignages par le biais de séquences vidéo qui seront ultérieurement montées pour être présentées dans un CD-Rom souvenir.

Dans ce cadre, la fondation d'entreprise Prince de Provence qui a déjà soutenu l'ouvrage « Le petit peuple des Maures » dont les photographies ont d'ailleurs été exposées par Cœur du Var lors du Printemps du durable 2009, souhaite être partenaire financier du projet puisqu'il est dans le droit fil de cette tendance à valoriser et à faire connaître le patrimoine naturel et culturel du centre Var.

Cette fondation envisage donc de faire un don d'un montant de **250€** à la Communauté de communes Cœur du Var en tant que participation à l'acquisition de la camera numérique semi professionnelle destinée à recueillir le témoignage des anciens.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **D'accepter le don de la fondation d'entreprise Prince de Provence pour l'acquisition d'une caméra numérique pour un montant de 250€.**
- **De l'autoriser à signer tous les documents nécessaire à cette acquisition.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

8 – FORÊT

Guy VERGARI, Vice-président, Maire des Mayons, présente au Conseil Communautaire les demandes de subventions

8.1 – Demande de subvention au Conseil Régional PACA pour le suivi du PIDAF Cœur du Var 2012

Depuis de nombreuses années, le Conseil Régional PACA accorde une aide financière à la Communauté de Communes pour le suivi du PIDAF. Il s'agit d'une subvention de fonctionnement. 22 867€ ont été obtenus en 2011 soit 50% du coût total.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- De solliciter auprès du Conseil Régional PACA une aide financière de 22 867,00€ soit 50% du coût total de l'opération (45 735,00€ HT) pour l'année 2012.

<u>VOTE</u>		
Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

8.2 – Demande de subvention au Conseil Régional concernant le programme complémentaire PIDAF 2011 : mise aux normes de pistes et pare-feu sur le Massif des Maures

Une première demande de subvention concernant la création et la mise aux normes de pare feu, la création et la mise aux normes de pistes - Programme PIDAF 2011» avait été adressée auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Etat et de l'Europe.

Sur ce Massif, le dossier prévoyait la création de 28.5 ha de pare feu, la mise aux normes de 22.50 ha de pare feu et de 3.6 km de pistes ainsi que la création de 2.8 km de piste sur les communes de Carnoules, de Gonfaron, des Mayons et de Puget ville. Le montant total des travaux s'élevait à 148 410,00€ HT.

La totalité des travaux de la demande initiale approuvée par le Conseil Communautaire du 8 Mars 2011 n'a pas été retenue.

Les services du Conseil Régional PACA consultés sur le financement de la partie complémentaire ont émis un avis favorable.

Ce dossier concerne le site des Vanades sur la commune de Carnoules.

Plan de financement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux HT	47 940,00 €	Conseil Régional (80%)	38 352,00 €
		Autofinancement (20%)	9 588,00 €
TOTAL HT	47 940,00 €	TOTAL	47 940,00 €

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver le plan de financement ci dessus.
- De solliciter auprès du Conseil Régional PACA une subvention de 38 352.00€ pour l'opération présentée ci-dessus.

<u>VOTE</u>		
Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

8.3 – Demande de subvention au Conseil Régional concernant le programme complémentaire DFCI 2011 : maintien en conditions opérationnelles de débroussailllements sur les Massifs des Maures et Centre Sud

Une première demande de subvention concernant le maintien en conditions opérationnelles de débroussailllements DFCI-Programme DFCI 2011» avait été adressée auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

Sur le Massif Sud, ce dossier prévoyait les travaux d'entretien de pare feu sur 153.50 ha et de pistes sur 9.25 km sur les communes du Cagnet des Maures, de Carnoules, de Gonfaron, des Mayons, de Pignans et de Puget ville. Le montant total des travaux s'élevait à 251 111,00 € HT.

Sur le Massif Centre Sud, le dossier prévoyait les travaux d'entretien de pare feu sur 161.00 ha sur les communes de Besse, de Cabasse, du Cagnet des Maures, du Luc et du Thoronet. Le montant total des travaux s'élevait à 220 610,25 € HT.

La totalité des travaux de la demande initiale approuvée par le Conseil Communautaire du 19 Avril 2011 n'a pas été retenue.

Les services du Conseil Régional PACA consultés sur le financement de la partie complémentaire ont émis un avis favorable.

Ce dossier concerne les Massifs Sud et Centre Sud et plus précisément les communes de Besse, Cabasse, Le Luc, Les Mayons et le Thoronet.

Plan de financement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux HT	79 055,81 €	Conseil Régional (60%)	47 433,49 €
		Autofinancement (40%)	31 622,32 €
TOTAL HT	79 055,81 €	TOTAL	79 055,81 €

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **D'approuver le plan de financement ci dessus.**
- **De solliciter auprès du Conseil Régional PACA une subvention de 47 433.49€ pour l'opération présentée ci-dessus.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

9 – ANIMATION-JEUNESSE

Claude PONZO, Président, Maire de Besse, présente au Conseil Communautaire les points du service Animation-Jeunesse.

9.1 – Nouveau barème quotient familial au 01/01/2012

Les nouvelles directives de la CNAF imposent aux collectivités une participation des familles à hauteur de 1% de leur quotient familial. Si cette règle n'était pas appliquée, la CAF ne verserait plus de prestation. Le montant des prestations de service versé en 2010 s'est élevé à **34 408,83 €**.

Le service jeunesse a établi une proposition pour 2012, proposition présentée en Commission jeunesse du **28 Septembre 2011** et en bureau du **18 Octobre 2011**.

Le précédent barème a été établi en 2005 et se composait de 7 tranches. La nouvelle proposition ne comporte que 5 tranches.

Cette proposition a été validée par Monsieur GALLAND – Conseiller technique du développement social à la CAF de Toulon **pour 2012 uniquement**.

Participation des familles sur les Accueils de Loisirs sans Hébergement

Prix de journée = 17 € tout compris, repas inclus

En 2011

Tranche Q.F	Prix de journée initial	Déduction Q.F	Participation Communale	Participation des familles (Solde)	Participation des familles par semaine (5 jours)
0-304	17 €	7 €	3 €	7 €	35 €
305-429	17 €	6 €	3 €	8 €	40 €
430-490	17 €	5 €	3 €	9 €	45 €
491-535	17 €	4 €	3 €	10 €	50 €
536-700	17 €	3 €	3 €	11 €	55 €
701-900	17 €	2 €	3 €	12 €	60 €
> 900	17 €	0 €	3 €	14 €	70 €

En 2012

Tranche Q.F	Prix de journée initial	Déduction Q.F	Participation Communale	Participation des familles (Solde)	Participation des familles par semaine (5 jours)
0-500	17 €	9 €	3 €	5 €	25 €
501-700	17 €	7 €	3 €	7 €	35 €
701-900	17 €	5 €	3 €	9 €	45 €
901-1200	17 €	2 €	3 €	12 €	60 €
> 1201	17 €	0 €	3 €	14 €	70 €

Proposition des tranches des quotients familiaux pour 2012

Q.F en 2005		Q.F en 2012	
Tranche	Déduction Q.F	Tranche	Proposition
0-304	7 €	0-500	9 €
305-429	6 €	501-700	7 €
430-490	5 €	701-900	5 €
491-535	4 €	901-1200	2 €
536-700	3 €	> 1201	0 €
701-900	2 €		
> 900	0 €		

Estimation de l'incidence financière totale prévue pour 2012

L'estimation de l'incidence financière, supportée par la Communauté de Communes, est établie sur :

- L'hypothèse maximale des fréquentations (des accueils de loisirs maternels et primaires connues en 2010 et des séjours de 2011) reportée sur le nombre de semaines d'ouverture des différents Accueils de Loisirs et séjours.
- L'application des déductions selon les nouvelles tranches des quotients familiaux imposée par la CNAF.

INCIDENCE FINANCIERE

	PART DES FAMILLES 2011	PART DES FAMILLES 2012	SOLDE RECETTES 2012/2011
8 SEMAINES EAL PRIMAIRE DES SIGUES	97 360,00 €	83 160,00 €	-14 200,00 €
8 SEMAINES EAL MATERNELS	50 720,00 €	42 200,00 €	-8 520,00 €
5,5 SEMAINES MINI STAGES JOURNEE	36 245,00 €	31 075,00 €	-5 170,00 €
2 SEMAINES SEJOURS ÉTÉ	6 060,00 €	5 440,00 €	-620,00 €
4 SEMAINES SEJOURS FEVRIER/AVRIL	100 808,00 €	97 216,00 €	-3 592,00 €
TOTAL	291 193,00 €	259 091,00 €	-32 102,00 €

Pour information :

Le Budget Prévisionnel 2011 prévoit, pour l'ensemble des Accueils de Loisirs et Séjours organisés par la Communauté de Communes, un montant de participation des familles de **178 175,00 €**. En 2012, les recettes prévisionnelles de la participation des familles s'élèveront à **146 073,00 €**.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- D'adopter l'application des déductions selon les nouvelles tranches des quotients familiaux présentées à compter du 01/01/2012.

VOTE		
Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

9.2 – Participation des familles aux séjours de Février et Avril 2012

Depuis 2010, des séjours sont organisés pendant les petites vacances scolaires en Février et en Avril.

Le bureau du 07 Juin 2011 et le Conseil Communautaire du 28 Juin 2011 ont validé l'organisation définitive des séjours en Février et en Avril du lundi au samedi pour permettre les réservations d'une année sur l'autre au meilleur coût.

En 2012, les séjours seront organisés avec 1 jour d'activité en plus sur la journée du vendredi. Le coût sera **directement** imputé aux familles.

	Proposition
Séjours	Participation des familles Hors aides
Ski – Février (dont 4 Jours de ski) Les Orres	371 €
Séjour 1 – Avril : Equitation (4 séances équitation) Les Orres	256 €
Séjour 2 – Avril : Sports extrêmes Les Orres	221 €

Il convient de noter que la participation de Cœur du Var représente 30% du coût total.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- De fixer la participation des familles aux séjours ski de Février 2012 à 371€
- De fixer la participation des familles au séjour équitation d'Avril 2012 à 256€
- De fixer la participation des familles au séjour sports extrêmes d'Avril 2012 à 221€

<u>VOTE</u>		
Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

9.3 – Informations sur la nouvelle procédure d'inscription au 01/01/2012

Afin d'assurer une meilleure gestion et organisation du service, notamment pour la partie inscription, il a été décidé d'instaurer à compter du **01 Janvier 2012**, la procédure suivante :

- Les inscriptions aux activités du service jeunesse auront lieux les **Lundi, Mercredi** et **Vendredi** aux horaires d'ouverture au public.
- Un dossier unique et annuel sera disponible en mairie et aussi téléchargeable sur le site internet de Cœur du Var.
- Sous certaines conditions, les pré-inscriptions seront possibles.
- L'information se fera par l'intermédiaire des mairies et du site internet Cœur du Var.

Par ailleurs et afin d'harmoniser les horaires sur les différentes activités tout au long de l'année, les accueils de loisirs fonctionneront de **8H00 à 18H30** à compter du **01/01/2012**.

Le Conseil Communautaire prend acte de la nouvelle procédure d'inscription au 01/01/2012.

10 – LGV PACA

Claude PONZO, Président, Maire de Besse, informe le Conseil Communautaire qu'un questionnaire sera adressé à chaque maire par les agriculteurs.

Guy HILY, Le Thoronet, s'interroge sur la position, est-ce une position de chaque commune ou de l'intercommunalité ?

Claude PONZO, estime qu'il est très difficile d'adopter une position intercommunale et donc qu'il appartient à chaque commune de se prononcer.

Claude PONZO donne lecture de la position de la commune de Besse (voir copie ci-joint).

Pour le Luc, **Alain MEUNIER**, expose la position de la commune (voir copie ci-joint).

Henri CEZE, Vice-président, maire de Carnoules, expose la position de la commune. Il est favorable à la réalisation d'une LGV, car elle permet de libérer des sillons pour augmenter la fréquence des TER, aujourd'hui impensable car le réseau est saturé. Par ailleurs, il faut aussi faire passer du Fret. En revanche, il est contre le tracé des métropoles du Sud car c'est le scénario le plus catastrophique, comme l'avait indiqué le Préfet de Région.

En 2009, c'est le tracé des métropoles du Sud qui a été retenu, en suivant les emprises des lignes existantes et en tunnel quand cela était impossible.

Sur les 5 fuseaux proposés, la commune de Carnoules choisit la moins mauvaise pour le territoire communal.

Aujourd'hui la consultation est suspendue, on est dans le flou.

Bernard FOURNIER, Vice-président, Maire de Flassans, explique que depuis le début sa position n'a pas changé :

- Tracé dans les limites des emprises existantes
- En sous terrain là où cela n'est pas possible.

Gabriel UVERNET, Vice-président, Maire du Thoronet, indique qu'il transmettra la position du Conseil Municipal qui sera prise ultérieurement.

Guy HILY, Le Thoronet, précise qu'il a participé à toutes les réunions, qui au départ étaient positives. Aujourd'hui chacun défend son intérêt. La LGV PACA est nécessaire. La position de la commune était de limiter les nuisances sonores, et donc à caler au plus près de l'autoroute Le Cannet-Toulon.

Jean-Luc LONGOUR, Vice-président, Maire du Cannet des Maures, estime que les contraintes sont très concentrées dans le sillon permien. Pourquoi pas un tracé Aix-Nice ? Quel intérêt de gagner quelques minutes pour notre territoire pour un coût de 20 milliards d'euros ? aujourd'hui on a besoin de TER.

Yves ORENGO, Vice-président, Maire de Gonfaron, indique que la commune a délibéré et transmettra copie de la délibération.

Régis DUFRESNE, Vice-président, Maire de Cabasse, indique que la commune de Cabasse était favorable au projet de 1993. Pour les fuseaux actuels, il faut limiter les nuisances.

11 - INFORMATION

Claude PONZO, informe le Conseil Communautaire qu'une réunion aura lieu avec la Sous-préfète de Draguignan et le Sous-préfet de Brignoles le **06 Décembre 2011 à 11h00** pour les communes sinistrées suites aux inondations de Novembre 2011.

Les communes concernées :

Le Cannet des Maures, Flassans, Gonfaron, Le Luc, Le Thoronet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.